

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements:
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référéncé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5° alinea du CGI

En France, le 1% artistique et la commande publique permettent depuis des décennies la constitution d'un patrimoine unique témoignant de la diversité de la création contemporaine. Les œuvres qui en sont issues sont marquées par des spécificités liées à leur contexte de création, au processus de commande et à leurs conditions de conservation. Cette formation abordera l'ensemble de ces éléments, paramètres essentiels dans la réalisation d'un projet d'art dans l'espace public.

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux personnels des collectivités ainsi qu'aux professionnels appartenant aux structures de diffusion et de production du secteur des arts visuels.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Politiques publiques
- Droit
- Production
- Conservation – restauration

PRÉ-REQUIS

Professionnels de tous niveaux.

FORMACODE® : 13209

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Transmission de documents pédagogiques (déroulé de formation, références bibliographiques, outils de travail...).
- Études de documents et de cas pratiques.
- Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE FORMATION

Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée. Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs de la formation, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.

CONTENU

1/ Le dispositif du 1% artistique

- Réglementation relative au 1% artistique : le code de la commande publique et le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié.
- Les opérations immobilières relevant de l'obligation du 1% artistique.
- Les œuvres d'art susceptibles d'être acquises.
- L'appel à candidatures et la mise en œuvre de la procédure de commande.
- Les relations tripartites : le commanditaire, l'artiste et l'architecte.

2/ Les autres commandes publiques artistiques

- Le cadre réglementaire du code de la commande publique.
- Le processus de commande à l'artiste.
- Le rôle du Conseil national des œuvres d'art dans l'espace public, dans le domaine des arts plastiques et les aides aux projets du ministère de la Culture.

3/ Autres aspects de ces dispositifs et de la vie des œuvres

- La domanialité publique.
- La propriété intellectuelle.
- La responsabilité vis-à-vis des œuvres.
- La conservation / restauration.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Comprendre les principes fondamentaux et les enjeux du 1% artistique et de la commande publique.
- Appréhender les étapes nécessaires à la commande publique d'une œuvre d'art.
- Anticiper les risques auxquels sont soumises les œuvres dans l'espace public.

FORMATRICE

Cristina Marchi • Cheffe du pôle commande artistique, Direction générale de la création artistique, ministère de la Culture.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : lundi 14 et mardi 15 octobre 2024

Durée : 2 jours, soit 14 heures de formation au total

Frais de formation : 750 euros coût net

Horaires : 10h-13h et 14h-18h

Lieu : Paris -République